



DECRET n° 79/450 du 9/8/79
portant nomination de Monsieur BIAKOLO
Rigobert Pharmacien en qualité de
Directeur du Laboratoire Pharmaceutique
du Congo (LAPCO)

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT
DU CONSEIL DES MINISTRES.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 78/206 du 14.3.78 confirmant Madame MOUNKALA
née SAMBA Colette dans les fonctions de Directrice de LAPCO,

Le Conseil de Cabinet entendu :

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur BIAKOLO Rigobert, Pharmacien précédemment Directeur
Technique de la Société Congolaise des Pharmacies (SOCOPHAR) est nommé Direc-
teur du Laboratoire Pharmaceutique du Congo (LAPCO) en remplacement de Ma-
dame MOUNKALA née SAMBA Colette appelé à d'autres fonctions.

Article 2. - Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise
de service de l'intéressé sera enregistré, publié au JOEPC et communiqué
partout où besoin sera. /.-

Fait à Brazzaville, le 9 AOUT 1979

Par le Président du Comité Central du P.C.T.
Président de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres,
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.
Le Ministre des Finances

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.
Le Ministre de la Santé et des Affaires
Sociales,

Henri L O P E S.

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Pierre Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.

Victor TAMBA-TAMBA.